



CAP LOCALE CATEGORIE A du 10 Janvier 2008.

L'Ordre du jour portait sur trois points :

1) Le mouvement de mutation à équivalence de grade des inspecteurs du 1^{er} Mars 2008, phase locale.

Les membres de la CAP ont pris connaissance en premier lieu des mouvements décidés par la CAP centrale :

> au titre des emplois comptables :

▶ au 1^{er} Mars 2008 : Ludovic NIERES , chef de poste à CASTELNAU/GALAN obtient sa mutation pour un emploi non comptable dans le département.

▶ Philippe MARTINEZ , adjoint à la TP de BAGNERES est muté en qualité de chef de poste à la Trésorerie de CASTELNAU/GALAN.

> au titre des emplois non comptables :

▶ Mme Thérèse COUREAU responsable CQC à BLOIS est affectée dans le département depuis le 1^{er} Janvier 2008,

▶ Mme Anne POUFRE , chargée de mission (tutrice HELIOS et conseil en analyse financière) à MENDE (Lozère) est affectée dans les HP au 1^{er} Mars 2008.

La CAP locale doit se prononcer ensuite au titre de la phase locale sur les mouvements proposés au titre des emplois non comptables , à savoir :

▶ affectation de Mme Anne POUFRE au PFDL sur les attributions libérées par Mr GUYONNET. Compte tenu de son expérience de tutrice HELIOS dans son ancienne affectation, Madame POUFRE serait également appelée à appuyer l'intervention des deux tutrices en titre (Mmes POISSON , et BENTZ).

▶ affectation de Mme COUREAU en qualité d'adjointe du chef de poste à la Trésorerie de BAGNERES

▶ affectation de Mr NIERES en qualité de « soutien au réseau » à TARBES, dans le domaine du secteur public local .

La parité syndicale s'étonne auprès de la Direction que le poste de cadre A « BUDGET-LOGISTIQUE » dont la création a été entérinée par un récent CTPL ne soit pas pourvu lors de ce mouvement.

L'explication tiendrait aux attributions désormais confiées à Monsieur GUYONNET, receveur – percepteur, chargé, outre de la supervision du PFDL, des problèmes de logistique résultant de la fusion DGI DGCP, et des éventuelles restructurations de postes comptables à venir.

Néanmoins les mouvements proposés répondant autant qu'il paraît possible aux souhaits exprimés par les personnes concernées, **le représentant CGT se prononce favorablement .**

2°) Information sur l'évaluation notation des inspecteurs et huissiers :

	Réductions d'ancienneté en nbre de mois	Réductions d'ancienneté en % EKM	Nbre agents à noter	Nbre agents bonifiés sur EKM	Nbre agents bonifiés hors EKM
Chefs de service et chargés de mission	7	35,00	13	3	4
Chefs de poste comptable	9	45,00	14	5	3
Adjoints en poste comptable	4	20,00	5	2	
	20	100,00	32	10	7
	Réductions d'ancienneté en nbre de mois	Réductions d'ancienneté en % EKM	Nbre agents à noter	Nbre agents bonifiés sur EKM	Nbre agents bonifiés hors EKM
Inspecteur AHT ech 3, 4, 5, 6, 7 et 8	7	35,00	7	3	
Inspecteur AHT ech 9, 10 et 11	13	65,00	16	7	1
Inspecteur ech 12	0	0,00	9		6
	20	100,00	32	10	7

Compte tenu de toutes les réserves que l'on est en droit d'exprimer sur le système de bonification lié à la notation, et la « gestion de la pénurie » qu'il implique, on ne peut que constater un certain équilibre entre les différentes catégories de cadres A.

Le représentant CGT souhaiterait toutefois que le bilan soit pluriannuel (au moins sur deux années) pour pouvoir constater la réalité d'une « rotation » équitable.

3°) Liste d'aptitude des fonctionnaires de catégorie B pour l'accès au grade d'inspecteur du Trésor Public.

Pour cette liste 2008, 19 candidats se sont déclarés, sur 62 potentiels .

L'accord se fait sur la proposition de l'administration de retenir pour la deuxième année consécutive la **candidature de Madame PACAUD.**

Le représentant CGT ne prend pas part au vote final pour les motifs invoqués dans la déclaration remise en séance, que vous trouverez ci jointe.

En effet, la liste d'aptitude ne répond en aucun cas à un moyen équitable de promotion. Il suffit pour s'en convaincre de se livrer à un simple calcul : au rythme actuel de promotion pour notre département (1 personne promue tous les 2, voire 3 ans) la dernière personne déclarée de la liste devrait patienter au minimum 38 ans pour voir son tour arriver. Tous les espoirs sont donc permis.

Cette petite démonstration quelque peu iconoclaste ne fait que confirmer le point de vue de la CGT : la seule réponse équitable et ambitieuse de promotion professionnelle passe par l'instauration d'un examen professionnel. C'est le sens de la déclaration déposée par la CGT lors de cette CAP (voir ci-dessous) .

Déclaration CGT Trésor 65 :

La CAP locale de catégorie A est réunie ce 10/01/2008 , avec à l'ordre du jour l'établissement de la liste d'aptitude à inspecteur.

L'écu CGT dénonce la liste d'aptitude comme moyen de promotion, en raison de sa subjectivité renforcée par la subordination croissante à des objectifs incompatibles avec la notion de service public.

Dans un contexte où les velléités de remise en cause du statut de la fonction publique se précisent, il réaffirme son attachement au recrutement par voie de concours.

Il revendique :

➤ l'organisation d'examens professionnels pour l'accès à la catégorie A

➤ la refonte de la grille indiciaire dans toutes les catégories, rendue nécessaire par l'accroissement des qualifications et l'allongement de la durée de services requise pour accéder à la retraite.

La création d'échelons supplémentaires et la nécessaire revalorisation du point d'indice ,doivent offrir des perspectives d'évolution de carrière à des agents condamnés à stagner à l'échelon terminal ; la liste d'aptitude devenant aujourd'hui , avec son caractère subjectif et aléatoire, la seule réponse possible à la perte du pouvoir d'achat pour un nombre croissant d'agents.

C'est pourquoi , se refusant de porter un jugement sur les mérites respectifs des agents postulants , l'écu CGT , tout en participant au débat, ne prendra pas part au vote .

L'écu CGT : Jean Claude FORGUES –Maubourguet-.